



C O N S E I L G É N É R A L
DE LA
COMMUNE DE PESEUX

**Séance extraordinaire du 21 février 2019
à 19h30 à la Maison de Commune**

| | | |
|---------------------------------------|---|--|
| Président | : | Monsieur Roger Mühlethaler |
| Conseillers généraux présents | : | 33 |
| Conseillers généraux excusés | : | 7 Messieurs Sébastien Brunet, Gaël Duc, Sandro Marulli, Alex Valladares Yepez et Mesdames Sandra Ducommun, Anastasia Marulli et Elisabeth Moser |
| Conseiller général absent | : | 0 |
| Siège vacant | : | 1 |
| Conseillers communaux présents | : | 5 |
| Appel début séance | : | 33 présents 7 excusés 0 absent |

Monsieur Roger Mühlethaler, Président, déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

Il profite de saluer également le retour de Madame Jacqueline Zosso (EAG) et fait part de la validation de son élection :

Arrêté du Conseil communal du 4 février 2019 proclamant Madame Jacqueline Zosso, présentée par le groupe Ensemble à Gauche, élue Conseillère générale, en remplacement de Madame Adia Rita Schaer Müller ainsi que la proclamation du 4 février 2019 et la validation du 18 février 2019 de son élection par le Conseil communal.

Correspondance :

Lettre de Madame Janine Glauser du 15 février 2019.

Pour des raisons personnelles, Madame Janine Glauser (PVL) démissionne, avec effet au 18 février 2019, du Conseil général.

Email de Madame Adia Rita Schaer Müller du 17 décembre 2018.

Pour des raisons personnelles, Madame Adia Rita Schaer Müller (EAG) démissionne, avec effet au 17 décembre 2018, du Conseil général et de la Commission financière.

Lettre de Monsieur Pierre Alain Heubi du 8 janvier 2019.

Pour des raisons professionnelles, Monsieur Pierre Alain Heubi (EAG) démissionne, avec effet au 8 janvier 2019, des Commissions intercommunale de jeunesse et des règlements et statuts.

Monsieur Roger Mühlethaler, Président, annonce que l'ordre du jour est modifié suite au dépôt de trois motions du groupe PVL, la première concernant l'éclairage public, la deuxième concernant la place de jeux de Boubin et la troisième concernant la vaisselle plastique lors des manifestations communales.

Il y a aussi deux questions du groupe EAG, la première traitant de l'issue de la votation du 25 novembre 2018 et la deuxième portant sur les bases et les critères des candidatures au Fonds Fornachon.

L'ordre du jour modifié est donc le suivant :

Ordre du jour

- 1) Adoption du procès-verbal de la dernière séance du Conseil général du 14 décembre 2018.
- 2) Nomination d'un membre à la Commission financière, en remplacement de Madame Adia Rita Schaer Müller (EAG), démissionnaire.
- 3) Nomination d'un membre à la Commission des règlements et statuts, en remplacement de Monsieur Pierre Alain Heubi (EAG), démissionnaire.
- 4) Nomination d'un membre à la Commission intercommunale de la jeunesse, en remplacement de Monsieur Pierre Alain Heubi (EAG), démissionnaire.
- 5) Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de CHF 314'000.00 concernant le remplacement de la production de chaleur au collège des Guches sis à la rue des Guches 5.
- 6) Motion du groupe PVL concernant l'éclairage public.
- 7) Motion du groupe PVL concernant la place de jeux de Boubin.
- 8) Motion du groupe PVL concernant la vaisselle plastique lors des manifestations communales.
- 9) Question du groupe EAG concernant l'issue de la votation du 25 novembre 2018.
- 10) Question du groupe EAG concernant les bases et les critères des candidatures au Fonds Fornachon.
- 11) Information(s) du Conseil communal.

Monsieur Roger Mühlethaler, Président, demande le vote de l'ordre du jour modifié tel qu'il a été lu.

L'ordre du jour, tel qu'annoncé, est accepté par 32 voix à l'unanimité.

* * * * *

1) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 14 DECEMBRE 2018

Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2018 est accepté par 32 voix à l'unanimité, avec remerciements à sa rédactrice.

2) NOMINATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION FINANCIERE, EN REMPLACEMENT DE MADAME ADIA RITA SCHÄER MÜLLER (EAG), DEMISSIONNAIRE

Madame Patricia Sörensen, au nom du groupe EAG, propose Madame Evelyne Rouvinez.

Sans autre proposition, Madame Evelyne Rouvinez (EAG) est élue tacitement membre de la Commission financière.

3) NOMINATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DES REGLEMENTS ET STATUTS, EN REMPLACEMENT DE MONSIEUR PIERRE ALAIN HEUBI (EAG), DEMISSIONNAIRE

Madame Evelyne Rouvinez, au nom du groupe EAG, propose Madame Patricia Sörensen.

Sans autre proposition, Madame Patricia Sörensen (EAG) est élue tacitement membre de la Commission des règlements et statuts.

4) NOMINATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DE LA JEUNESSE, EN REMPLACEMENT DE MONSIEUR PIERRE ALAIN HEUBI (EAG), DEMISSIONNAIRE

Madame Patricia Sörensen, au nom du groupe EAG, propose Monsieur Alex Valladares Yepez.

Sans autre proposition, Monsieur Alex Valladares Yepez (EAG) est élu tacitement membre de la Commission intercommunale de la jeunesse.

Monsieur Alain Sommer, au nom du groupe PLR, demande une suspension de séance.

Monsieur Roger Mühlethaler, Président, l'accorde, pour une durée de 5 minutes, soit jusqu'à 19h50.

A 19h50, la séance reprend.

**5) RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL
RELATIF A UNE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 314'000.00
CONCERNANT LE REMPLACEMENT DE LA PRODUCTION DE
CHALEUR AU COLLEGE DES GUCHES SIS A LA RUE DES GUCHES 5**

Monsieur Michel Olivier Schurch, au nom de la Commission technique, signale que cette dernière s'est retrouvée avec la Commission financière pour débattre du rapport du Bureau Masai concernant ce point de l'ordre du jour.

L'obligation de l'assainissement de la chaudière est pour 2019. Il y a urgence.

La chaudière actuelle, qui consomme 24'000 litres de mazout par an, serait remplacée par une chaudière à bois déchiqueté.

Quelques questions techniques sont posées :

1. La pose d'un condenseur, très onéreux, est pour ainsi dire "inamortissable". Par soucis d'économie d'énergie pour les générations futures, cela reste au final un choix judicieux.
2. En cas de panne, la cuve tampon offre une heure d'autonomie au maximum. Il en ressort qu'une réflexion sur l'amélioration de l'isolation du bâtiment serait peut-être à étudier.
3. En cas d'éventuelles nouvelles constructions adjacentes au collège, la chaudière serait capable de subvenir au chauffage, mais la chaudière à bois ne serait pas pour autant surdimensionnée, comme par le passé.
4. Concernant l'autoconsommation du bois des forêts de Peseux, cela n'est pas possible. Nous ne possédons pas les installations nécessaires pour un séchage correct. Notre matière première est transportée à La Grande Béroche puis relivrée sur Peseux. Si le nombre d'installations similaires venait à se développer dans le secteur, il faudrait revoir ce point.

Au final, la Commission technique adopte d'une voix unanime rapport et arrêté.

Monsieur Pierre-Yves Jeannin, au nom de la Commission financière, donne lecture de son rapport.

La Commission, avec 6 membres présents, s'est réunie avec la Commission technique le 14 février dernier. Deux ingénieurs du bureau Masai étaient présents pour présenter leur rapport et répondre aux questions. Les membres des deux Commissions avaient reçu le rapport du bureau Masai quelques jours auparavant.

Des questions ont été posées sur différents aspects techniques et financiers. Elles traduisaient toutes l'intérêt des commissaires pour les variantes copeaux et granulés de bois évaluées par le bureau Masai. Elles ont concerné surtout la fourniture du bois, le prix des composants de l'installation prévue, le rôle exact de certains éléments techniques de l'installation, la possibilité d'utiliser effectivement le bois de Peseux, etc. Les ingénieurs ont répondu de manière claire à toutes les questions.

On relèvera ici quelques points :

Certains commissaires sont allés jusqu'à suggérer que la commune devrait envisager d'investir pour un couvert de séchage des copeaux afin d'y sécher le bois de notre forêt pour garantir une réelle production de proximité.

Il est répondu que dans le projet prévu, le bois provient de Bevaix, qui n'est pas si loin, et qui dispose d'un hangar de séchage et d'expérience dans ce domaine. De plus, une partie du bois de Peseux est livrée à Bevaix pour y être séchée. On brûlera donc effectivement en partie du bois de notre commune. Un investissement pour la seule commune de Peseux serait disproportionné. Un projet commun entre Corcelles, Peseux et Neuchâtel a d'ailleurs été discuté il y a quelques années.

Une autre préoccupation était la garantie de qualité des plaquettes de bois. Il est répondu qu'elle correspond surtout au degré de séchage. Elle est obtenue en suivant un protocole assez précis de séchage. Il est alors mentionné qu'il n'est pas difficile d'identifier un bois pas suffisamment sec, on le sent de suite, au nez semble-t-il, et on pourrait même utiliser un appareil simple pour le tester à la livraison. Le chauffage de la salle de spectacles nous fournit une solide expérience dans ce domaine.

Le condenseur proposé a un coût effectif de l'ordre de CHF 45'000.00 sur le projet. Le gain de consommation, de l'ordre de 10%, représente au mieux CHF 1'000.00 d'économie de combustible par an. Sur la durée de vie d'une chaudière, le coût du condenseur ne sera donc jamais amorti et le gain écologique est relativement modeste.

En effet, en termes de CO_2 , la production passe de 3.8 à 3.4 t/an, soit 400 kg, que l'on pourrait comparer aux 45 t/an que le gaz aurait généré. Il est cependant vrai que l'utilisation de la ressource de ce bois est d'autant plus rationnelle.

La Commission accepte à l'unanimité la proposition du Conseil communal, qui inclut le condenseur.

Madame Patricia Sörensen, au nom du groupe EAG, signale que c'est avec un vif intérêt que son groupe a pris connaissance de ce rapport.

Il salue l'effort et la rapidité du Conseil communal pour mener à bien cette réalisation.

Nous sommes très satisfaits de voir que la Commune de Peseux montre, par un acte concret, qu'elle est soucieuse de contribuer à la lutte contre le dérèglement climatique en agissant dans le sens du développement durable.

Une chaudière à plaquettes de bois émet 12 fois moins de CO_2 qu'une chaudière à gaz et, comme le dit le rapport, ce projet prend tout son sens dans un environnement scolaire.

Nous avons assisté, ces derniers temps, à une forte mobilisation des jeunes de notre pays et de notre région pour demander des actes concrets pour le climat et nous pouvons être fiers d'apporter notre contribution, même si elle est modeste, avec l'installation de cette chaudière à plaquettes de bois, qui plus est, de bois local.

Nous nous sommes demandé s'il était possible de visiter une installation de ce genre à proximité.

Nous voterons ce rapport et son arrêté avec grande satisfaction.

Monsieur Patrick Auderset, au nom du groupe PLR, donne lecture de son rapport.

Le groupe PLR s'est réuni ici même, dans la salle du Conseil général, le 11 février 2019 où nous avons abordé le rapport et l'arrêté de ce point de l'ordre du jour.

Dans ce nouveau rapport, qui est bien fait par ailleurs, merci à son auteur, nous ne parlons plus que d'une chaudière à bois, puisque le projet de la chaudière à gaz à CHF 160'000.00 a été définitivement abandonné à la suite de son refus en Commissions financière et technique en date du 6 décembre 2018. Nous constatons que deux variantes y sont étudiées, mais à titre de comparaison, puisque l'arrêté stipule bien une demande de crédit pour une chaudière à plaquettes forestières (bois déchiqueté) et non d'une chaudière à granulés de bois pellet.

Nous nous sommes évidemment posé plusieurs questions auxquelles il a été répondu à satisfaction.

- Serons-nous dans les temps pour effectuer les travaux avant l'hiver prochain ?
- Quel risque, en cas de non-respect du délai imposé par le SENE ?
- Avons-nous réellement besoin d'un accumulateur ?
- Provenance du bois déchiqueté ?
- Etc., etc.

La plupart de ces questions se sont d'ailleurs également posées en Commissions financière et technique.

Le groupe PLR, toujours attentif aux finances communales, malgré une dépense doublée en comparaison du rapport du mois de décembre dernier, est enthousiaste pour ce projet qui, d'un point de vue environnemental, sera un bel exemple pour tous les jeunes qui fréquentent ce collège.

Nous accepterons le rapport et l'arrêté tels qu'ils sont présentés par le Conseil communal.

Monsieur Pierre-Yves Jeannin, au nom du groupe PVL, signale que ce dernier s'est réuni pour étudier cette demande de crédit.

Il a évidemment relevé avec intérêt le rapport du Conseil communal et le félicite d'être allé dans la direction indiquée par les Commissions.

La version proposée satisfait les membres de notre groupe.

Le projet semble bien ficelé, très positif en matière d'environnement et servira d'exemple dans ce domaine pour la jeunesse de notre village et pour la population toute entière.

Nous remarquons cependant, après une analyse rapide du coût des éléments contenus dans le projet proposé par le bureau Masai, que les différents postes sont prévus avec une certaine générosité. Nous encourageons donc le Conseil communal et l'administration à contrôler les prix des prestations et produits proposés par le bureau Masai qui, rappelons-le, n'a aucun intérêt à proposer une variante peu chère, puisque ses honoraires sont calculés sur la base d'un pourcentage du total.

Monsieur Patrice Neuenschwander (EAG) prend la parole.

Je voudrais relever la grande qualité du rapport Masai, qui a été commandé par le Conseil communal.

J'aimerais vous en citer deux phrases, l'une tirée de la synthèse et l'autre tirée de la conclusion. Je cite :

1. *"Le recours à des technologies propres et renouvelables dans un environnement scolaire public fait sens et permet de donner l'exemple, ce qui est un devoir des collectivités publiques, au sens de la loi sur l'énergie. Le choix de la solution (chaudière à bois) dépasse le simple aspect financier. Il s'agit également d'un choix politique."*
2. *"(...) la chaudière à plaquettes forestières, malgré un investissement plus important, est compétitive sur le plan financier. Le choix de cette variante permettrait de marquer une intention forte de la Commune de Peseux en matière de protection de l'environnement et de valorisation des activités régionales. Le projet pourrait également revêtir une dimension éducative dans l'environnement d'un collège."*

Je trouve que le Conseil communal a eu parfaitement raison de reprendre ces phrases dans son propre rapport. J'aurais juste souhaité qu'il en arrive aux mêmes conclusions au mois de novembre de l'année passée.

Ceci dit, il me reste une question. J'ai constaté avec une certaine stupéfaction, à la lecture de ce rapport, que le type de chauffage qui avait été retenu pour le chauffage à distance de la salle des spectacles de Peseux n'était pas capable de brûler le bois des forêts de Peseux. Peseux est une commune forestière qui regorge de bois de feu. C'est en effet assez stupéfiant que nous devions acheter du bois à La Grande Béroche pour le brûler dans notre chaudière à la salle des spectacles !

Je n'ai pas très bien saisi les propos du rapporteur du groupe PVL, mais qu'en est-il de la nouvelle chaudière ? Est-ce que le type choisi va permettre de brûler le bois de Peseux ? Ou allons-nous devoir continuer à acheter du bois à La Grande Béroche ? C'est quand même un comble, à mon avis, pour une commune comme Peseux.

Madame Nicole Mühlenthaler, Conseillère communale, réagit.

Pour répondre aux questions des groupes, je vous livre les informations suivantes.

Le Conseil communal avait demandé une étude en 2016 au bureau Mauler pour la construction d'un hangar à copeaux de bois dans la forêt de Peseux, en-dessous du terrain de sable.

L'offre reçue était d'environ CHF 400'000.00, y compris la construction d'une dalle en béton. Cette étude, par son coût élevé et son emplacement, bruyant pour les habitants de la rue de Rugin, n'a pas été retenue par le Conseil communal.

Concernant le bois actuellement utilisé par le chauffage à distance de la salle des spectacles, ce dernier est acheté à La Grande Béroche à CHF 35.00 le m³, sans le transport qui tourne aux alentours de CHF 10.00 le m³, soit un total de CHF 45.00 le m³.

Voici le calcul si le bois provenait directement de Peseux :

- 1 stère de bois abattu et débardé en forêt de Peseux CHF 50.00
(1 stère de bois donne 1.8 m³ de plaquettes)
 - Le déchiquetage coûte CHF 10.00/m³,
soit pour 1,8 m³ de plaquettes CHF 18.00
 - Le transport pour acheminer les plaquettes se monte
à CHF 10.00/m³, soit pour 1,8 m³ de plaquettes CHF 18.00
 - Le total pour 1,8 m³ de plaquettes se monte à
CHF 86.00, soit par m³ CHF 47.77

C'est donc plus cher de déchiqueter sur la Commune de Peseux, où nous avons en plus un bois humide, alors que nous avons un bois séché venant de La Grande Béroche.

En conclusion, l'achat de plaquettes sèches à La Grande Béroche est tout à fait louable et intéressant vu le tarif préférentiel proposé à CHF 35.00 le m³, sans oublier les frais de transport qui se montent à CHF 10.00. En revanche, les plaquettes de bois humide de Peseux reviennent à CHF 47.77 pour 1 m³.

Monsieur Michel Rossi, Conseiller communal, prend à son tour la parole.

En décembre dernier, j'avais présenté aux Commissions le rapport du chauffage à gaz pour CHF 160'000.00. Les Commissions technique et financières n'en ont pas voulu et j'avais promis alors que le Conseil communal allait présenter un nouveau rapport au prochain Conseil général, c'est chose faite.

En définitive, pour moi, CHF 314'000.00 ou CHF 160'000.00, cela n'a pas d'importance. Le Conseil communal désire que nos enfants aient chaud l'année prochaine.

Nous avons un rapport de l'Office de l'environnement pour que nous mettions aux normes ce chauffage en 2019. Nous avons convoqué les Commissions financière et technique pour une séance commune durant laquelle le bureau Masai a présenté un power point regroupant tous les éléments de ce nouveau chauffage.

Cela a plu et ce soir, au vu de vos rapports, je vois que nous allons dans la bonne direction.

Concernant le bois, j'ajoute que, à Ernest-Roulet, le bois humide ne va pas avec la chaudière. Cette dernière est de vieille génération. Il se peut que la nouvelle chaudière à bois déchiqueté que nous allons placer au collège des Guches puisse "digérer" le bois humide, car elle est de nouvelle génération. Je dis bien "il se peut". Si tel est le cas, nous pourrons prendre le bois déchiqueté de Peseux, même s'il est humide.

Madame Katharina Roth (PVL) rectifie.

Je remercie Monsieur Rossi pour ses explications. Il me semble toutefois qu'elles sont en contradiction avec ce qui a été dit clairement par les deux ingénieurs du bureau Masai, qui étaient à mon sens catégoriques : la chaudière ne supportera en aucun cas du bois qui n'est pas complètement sec.

Monsieur Patrice Neuenschwander (EAG) intervient à nouveau.

Je remercie le Conseil communal, par la Directrice des forêts, pour ses explications détaillées sur le coût du m³ du bois brûlé, ainsi que celles du directeur des travaux publics.

Je ne comprends toujours pas. Y'a-t-il plus de soleil à La Grande Béroche, les sapins sont-ils plus secs que ceux de Peseux ? La Grande Béroche paie-t-elle moins ses employés pour avoir un prix au m³ inférieur ?

Madame Nicole Mühlethaler, Conseillère communale, répond.

Comme je vous l'ai dit, La Grande Béroche nous fait un prix préférentiel de CHF 35.00 le m³ pour l'achat du bois et cette commune a un hangar à copeaux pour sécher le bois, contrairement à Peseux qui n'en a pas.

Si vous voulez visiter ce hangar, comme le demandait Madame Sörensen dans son rapport, il y aurait la possibilité de le faire.

Monsieur Roger Poirier, Conseiller communal, ajoute une précision technique.

J'ai eu l'occasion de visiter la grande chaudière aux Ponts-de-Martel et j'ai posé la question, puisque je savais que nous avions des soucis avec nos copeaux à Peseux.

Il m'a été expliqué que la chaudière, telle que celle qui sera installée aux Guches, a une alimentation se faisant avec une vis sans fin. Donc avec les copeaux mouillés, il y aura bourrage.

Les nouvelles chaudières qui ont une grande capacité, comme celle que nous devrons mettre à la salle des spectacles, ont une alimentation par tapis roulant. Les copeaux sont transportés et tombent dans le foyer. A ce moment-là, il est possible d'utiliser du bois humide.

Monsieur Jean-Marie Lehmann (EAG) intervient.

Si j'ai bien compris, le prix pratiqué par La Grande Béroche est de CHF 35.00 plus CHF 10.00 pour le transport, soit CHF 45.00 le m³.

A Peseux, nous sommes à CHF 47.00 le m³, la différence étant la qualité du bois (sec-humide).

Est-ce que Corcelles-Cormondrèche, Valangin ou Neuchâtel ont des installations de séchage de copeaux qui, dans quelques années, pourront être utilisées pour amener du bois de Peseux ? Si tel est le cas, nous pourrons continuer durant deux ans avec La Grande Béroche et, par la suite, nous pourrons utiliser les installations de nos communes voisines.

Madame Nicole Mühlethaler, Conseillère communale, lui répond.

Je sais qu'il existe un hangar à Corcelles-Cormondrèche pour mettre le bois déchiqueté. Je ne le sais pas concernant Neuchâtel ou Valangin.

Monsieur Pierre-Yves Jeannin (PVL) intervient.

Il me semble très intéressant de savoir ce qui pourrait se passer dans le futur.

J'ajoute un complément à l'information donnée par Monsieur Poirier. Si j'ai bien compris, il y a effectivement cette question d'alimentation, mais c'est aussi une question de puissance de la chaudière. S'il y a du bois mouillé, il faut une chaudière d'une puissance suffisante, ce qui ne sera pas le cas de celle qui sera installée aux Guches.

Pour celle de la salle des spectacles, nous n'en avons pas parlé, je ne sais pas !

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur Roger Mühlethaler**, Président, fait voter le rapport et l'arrêté.

Le rapport est accepté par 31 voix contre 1.

L'arrêté est accepté par 31 voix contre 1.

6) MOTION DU GROUPE PVL CONCERNANT L'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur Roger Mühlethaler, Président, lit le texte de cette motion.

"Dans le cadre du remplacement des lampadaires, ainsi que des réflexions liées au PAL, nous constatons des changements dans la gestion de l'éclairage public du village. Suite à la volonté du Val-de-Ruz d'éteindre l'éclairage public la nuit, le Grand Conseil a accepté, en décembre dernier, une motion permettant aux communes d'éteindre l'éclairage public la nuit. Cette impulsion cantonale nous semble intéressante et il paraît important de mener une réflexion globalisée sur la vision que nous voulons avoir de l'éclairage de notre commune.

Le groupe Vert'libéral aimerait que le Conseil communal informe le Conseil général de la stratégie générale qu'il entend mener dans ce domaine et qu'il prenne en considération dans sa réflexion les deux points suivants :

- *Envisager d'éteindre l'éclairage public lors des heures creuses de la nuit, de manière partielle ou généralisée, mais au minimum dans les rues proches de la forêt.*
- *Pour les rues passantes, soit réduire significativement la luminosité de l'éclairage lors des heures creuses de la nuit (plus que 20% comme cela se fait aux Placeules ou aux Ravines), soit éteindre complètement.*

De plus, le Conseil communal pourrait sensibiliser la population à cette thématique, en communiquant clairement sa vision vis-à-vis de l'éclairage public.

Pour le groupe Vert'libéral

Mireille Tissot-Daguette"

Madame Mireille Tissot-Daguette (PVL) développe sa motion.

Nous avons déjà vu des progrès de diminution d'éclairage, soit plus que 20% dans certaines rues. Au chemin des Ravines, il y a même des détecteurs, c'est un bon pas en avant.

Dans ce sens, nous aimerais savoir si une réflexion globale est en cours, en tenant compte de la faune et de la flore, et si un compromis intelligent peut être trouvé entre économie et écologie d'une part, et la sécurité d'autre part.

Monsieur Philipp Niedermann, Conseiller communal, prend la parole.

Actuellement, le remplacement des luminaires de technologie ancienne par des LEDs est en cours et le Conseil communal viendra devant votre Autorité

probablement à la séance du mois de mai avec une demande de crédit pour la deuxième phase. Ce remplacement, outre une économie d'énergie d'en moyenne 72%, vise déjà un éclairage juste et optimisé. En effet, on choisit les luminaires avec les profils d'éclairage adéquats, et la puissance juste qui permet d'éclairer selon les normes. On procède selon un plan d'éclairage et, dans les rues de quartier, on baisse l'éclairage par paliers jusqu'à 30% au milieu de la nuit, avec donc une baisse maximale de 70%, selon ce que la norme permet. De cette manière, on réduit au fur et à mesure la partie de la pollution lumineuse qui est due à l'éclairage public.

Le Conseil communal est en principe favorable pour inclure une réflexion d'une baisse nocturne encore plus importante, par exemple à 10%, et pour des détecteurs de mouvement à des endroits propices. Je me dois cependant de signaler d'ores et déjà que, selon les experts techniques, il sera en réalité difficile de baisser autant, car il y a des normes d'éclairage à respecter. Si on voulait carrément éteindre complètement, il faudrait le faire pour tout le village, ce qui n'est guère envisageable.

En somme, on est déjà sur le chemin de l'optimisation de l'éclairage public, y compris pour les aspects portant sur la pollution lumineuse, et le sujet reviendra automatiquement devant les Commissions, et devant votre Autorité, lors de la demande de crédit mentionnée.

Madame Evelyne Rouvinez (EAG) pose une question.

Concernant le remplacement des candélabres, remplacez-vous juste les têtes ou la totalité du candélabre ?

Monsieur Philipp Niedermann, Conseiller communal, lui répond.

Cela figurera dans la demande de crédit. L'idée est de remplacer les candélabres en partie seulement. Nous devrons les tester de manière mécanique et ce sera un remplacement des lumières, bien sûr.

Madame Evelyne Rouvinez (EAG) précise encore.

La partie technique est en principe en bas du candélabre, donc nous pouvons faire la diminution progressive par une porte située à cet endroit. Cela a été fait à Corcelles-Cormondrèche et l'éclairage a pu être diminué jusqu'à 50% sur certains tracés.

Monsieur Philipp Niedermann, Conseiller communal, reprend.

Cela est possible avec la technologie par la suite. Nous allons proposer un système pour agir de manière intelligente.

Madame Evelyne Rouvinez (EAG) indique que, mettre tout le village "dans la nuit", comme il a été dit auparavant, n'est pas forcément obligatoire. Il est possible de laisser les grands axes avec une luminosité diminuée, et d'éteindre autour.

Monsieur Philipp Niedermann, Conseiller communal, répond.

Cette problématique de tout éteindre, c'est l'effet "tunnel". Quand on circule en voiture, passant d'un endroit éclairé à un endroit sombre, cela pose un problème.

On agit dans le plan d'éclairage par type de rues.

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, livre un témoignage.

En tant qu'habitant de la lisière de forêt, j'ai été plongé durant une semaine dans le noir.

L'aspect technique est à relever. Les rues du village n'ont pas des candélabres de la même génération technique. Par exemple, dans ma rue, il a été obligatoire de changer tous les candélabres.

Nous reviendrons donc vers vous avec un rapport donnant tous les détails.

Madame Patricia Sörensen (EAG) prend la parole.

Diminuer l'éclairage, cela va générer une économie d'énergie et d'argent, mais ce sera également un grand bienfait pour la faune. Ensemble à Gauche soutiendra cette motion.

Monsieur Roger Mühlethaler, Président, fait voter cette motion.

Par 31 voix contre 1, la motion est acceptée.

7) MOTION DU GROUPE PVL CONCERNANT LA PLACE DE JEUX DE BOUBIN

Monsieur Roger Mühlethaler, Président, lit le texte de cette motion.

"Comme nous avons pu le constater dans le budget voté il y a deux mois, la réfection de la place de jeux de Boubin est prévue pour cette année. Pour permettre d'avoir une place de jeux moderne et vivante à un prix raisonnable, nous aurions voulu savoir si le Conseil communal a déjà entrepris des démarches auprès des entreprises installées sur la Commune pour qu'elles soutiennent ce projet ?

Si ce n'est pas le cas, le groupe Vert'libéral aimeraient que le Conseil communal fasse une demande participative auprès des entreprises subiéreuses. Ceci a déjà été fait par la Commune de Boudry où, sur les différents engins, le nom des sponsors privés est marqué, ainsi que le montant qui a été alloué pour l'une ou l'autre des constructions. Il serait intéressant de savoir quelle a été leur approche. La Commune de Peseux pourrait reprendre cette idée pour avoir une place de jeux de qualité.

Pour le groupe Vert'libéral

Mireille Tissot-Daguette"

Sans développement de la motion, Monsieur Michel Rossi, Conseiller communal, prend la parole.

Cette motion m'interpelle. On parle d'une place de jeux moderne et de qualité. Je vous rappelle, pour votre information, qu'un rapport d'un montant de CHF 75'000.00 avait été voté en 2010 nous permettant de changer 11 jeux. Ces derniers ont 9 ans et ils sont contrôlés chaque année par une entreprise spécialisée.

Nous avons prévu au budget pour 2019 un montant de CHF 16'000.00. Cette entreprise va sur place, change ce qui est usagé et les jeux sont aux normes de sécurité. C'est donc bien une place de jeux de qualité.

Vous n'étiez peut-être pas au courant de ce rapport. Depuis 2010, il y a actuellement une tour quadro, un jeu à ressort, un arbre à grimper, un bim-bam, un tennis de table, un bac à sable, des jeux combinés, des balançoires triples.

Quant à se tourner vers des sponsors privés, je vous rappelle déjà que nous avons un bus communal, une plaquette de Peseux, le plan de région, pour lesquels nous avons fait appel à des sponsors. Donc faire appel à nouveau à des sponsors pour une place de jeux me paraît un peu difficile.

Par contre, le faire par l'intermédiaire de clubs services, tels que le Lyons, le Rotary, etc. serait la voie à suivre, comme à l'époque, quand nous avons construit le terrain multisports. Ce dernier, à côté de Pamplemousse, a été construit par le Rotary. Ce serait plutôt cette filière-là que j'exploiterais en lieu et place des entreprises subiéreuses. Ces entreprises paient beaucoup d'impôts et sont sollicitées par tous les canaux. Leur demander encore de financer des places de jeux serait aller trop loin.

Madame Mireille Tissot-Daguette (PVL) prend la parole.

Je remercie Monsieur Rossi pour cette réponse détaillée. J'étais étonnée qu'il y ait au budget ces CHF 16'000.00 et pensais que c'était peut-être pour de

nouvelles constructions. N'étant pas au Conseil général en 2010, je vous remercie pour cet éclairage. Dans ces CHF 16'000.00, s'agit-il juste d'une rénovation ou y a-t-il une part pour de nouvelles installations ?

Monsieur Michel Rossi, Conseiller communal, répond.

Au budget, nous avons un montant de CHF 46'000.00 qui comprend CHF 30'000.00 pour les zones vertes de l'ensemble du territoire communal et CHF 16'000.00 pour la mise aux normes chaque année des jeux de Boubin.

Il faut aussi refaire le cheminement de Boubin qui est abîmé par les racines des arbres qui ont soulevé l'enrobé. Nous allons intervenir et ceci est assimilé aux routes communales. Nous allons prendre le crédit nécessaire pour refaire le cheminement piétonnier de Boubin sur le budget des routes communales, s'il reste de l'argent.

Puis, dans le compte 31310.00, nous avons CHF 50'000.00 au budget pour le cheminement du Parc du Château et l'implantation de quelques jeux. Pour le cheminement du Parc du Château, nous avons un devis d'environ CHF 45'000.00. Avec les CHF 5'000.00 restants, nous ne pourrons pas mettre beaucoup de jeux.

Madame Mireille Tissot-Daguette, au nom du groupe Vert'libéral, indique que, au vu de la réponse claire, cette motion est retirée.

8) MOTION DU GROUPE PVL CONCERNANT LA VAISSELLE PLASTIQUE LORS DES MANIFESTATIONS COMMUNALES

Monsieur Roger Mühlenthaler, Président, lit le texte de cette motion.

"La question de la gestion des déchets est un enjeu central dans notre société et en particulier dans notre commune. Pour le groupe Vert'libéral, il semble important que la Commune de Peseux montre l'exemple à ses citoyens.

Pour ces raisons, nous demandons au Conseil communal de trouver un moyen de se fournir en gobelets consignés et réutilisables pour toutes les manifestations organisées par la Commune. De nos jours, il existe plusieurs associations qui possèdent leurs propres gobelets consignés, que ce soit le NIFF/Buskers ou Festi'neuch, qui les prêtent pour différentes autres manifestations.

Nous souhaiterions vraiment que la prochaine fête de la jeunesse (fin juin 2019) puisse bénéficier de ce geste en faveur de l'écologie."

Pour le groupe Vert'libéral

Mireille Tissot-Daguette"

Madame Mireille Tissot-Daguette, au nom du groupe PVL, développe cette motion.

Après avoir pris quelques renseignements, la Ville de Neuchâtel encourage toutes les manifestations sur son territoire communal à travers un partenariat avec la Case à Chocs où il est prêté des verres pour 15 centimes le verre.

La Ville d'Yverdon loue de la vaisselle durable consignée, non seulement des gobelets, mais aussi des assiettes et des services.

En plus, le but que nous aimerais atteindre, c'est que ce ne soit pas seulement pour les manifestations de la Commune, mais aussi pour des verrées ou apéritifs communaux.

Il faudrait aussi déterminer si un achat ou une location est préférable et je pense que l'image de la Commune, avec des manifestations avec gobelets consignés, serait positive. Dans des soirées telles que la soirée vintage, avec plusieurs centaines de gobelets passant à la poubelle ou étant perdus, ce serait très favorable.

Madame Nicole Mühlthalter, Conseillère communale, prend la parole.

Après quelques renseignements pris concernant cette motion, je peux vous faire part des informations suivantes.

Depuis quelque temps, plusieurs communes, dont la Ville de Neuchâtel, encouragent les manifestations qui se déroulent sur leur territoire à mieux prendre en compte l'environnement dans leur organisation. On peut par exemple citer l'initiative "papaille" à Neuchâtel.

L'utilisation de gobelets réutilisables, en alternative aux gobelets jetables traditionnels, est une solution qui tend à se généraliser. Afin de faciliter l'accès de ce système aux manifestations neuchâteloises de taille modeste, la Ville de Neuchâtel et la Case à Chocs proposent un système de location et lavage de gobelets réutilisables en polypropylène.

Le coût de ces gobelets réutilisables, comprenant la location et le lavage pour un gobelet de 2,5 dl, se monte à 0,15 centimes, avec un surplus facturé de CHF 1.00 en cas de perte.

Afin de garantir que les gobelets soient bien rendus par les consommateurs, une consigne de CHF 2.00 peut être demandée par l'organisateur.

En revanche et à toutes fins utiles, certaines manifestations comme la Fête des vendanges, la Boudrysia et la Fête de la terre à Cernier ont abandonné cette façon de fonctionner plus onéreuse.

De même, l'achat de verres en plastique jetables de 2,5 dl revient à 0,05 centimes par verre, sans tenir compte des sacs à ordures taxés.

Avantages et inconvénients

Si l'on prend en compte le côté écologique, le gobelet en plastique réutilisable gagne plus de points que l'autre, jetable, du fait qu'il représente un pourcentage de déchets annuels inférieur à ce dernier.

Cela ne signifie pourtant pas que ce gobelet est 100% écologique car il ne faut pas oublier que pour le laver, il faudra consommer une certaine quantité d'eau, sans compter les produits nettoyants qui ne seront pas obligatoirement bio. Concernant le tarif, il est bien plus cher que le gobelet en plastique jetable. Toutefois, grâce à son caractère réutilisable, ce dernier est plus solide et durable.

Selon les estimations, un gobelet en plastique réutilisable peut être utilisé environ 100 fois avant d'être jeté.

A propos de la Fête de la jeunesse, sur une base de 1'000 verres de 2,5 dl, nous pouvons ressortir les éléments suivants :

- 1'000 gobelets réutilisables à 0,15 centimes = CHF 150.00
- 1'000 gobelets jetables à 0,05 centimes = CHF 50.00 + sacs taxés.

En définitive, voici les quelques informations que le Conseil communal peut vous apporter ce soir au sujet de cette motion et vous laisse le choix d'accepter ou non cette dernière.

Madame Renate Neuenschwander (EAG) prend la parole.

Samedi soir, nous avons notre soirée vintage où beaucoup de gobelets en plastique vont être utilisés ainsi que des pailles. Nous n'en avons pas discuté au sein de notre Commission, mais je pense que c'est un problème tout à fait réel.

Je me suis fait "remonter les bretelles" par ma fille à cause des pailles. J'ai promis que pour cette soirée-là, les cocktails seront servis sans pailles, déjà pour faire un tout petit pas dans ce sens-là. J'irai demain à Prodega. S'il y a quelque chose de biodégradable, au niveau les pailles, j'en prendrai pour faire un geste.

Monsieur Alain Sommer (PLR) intervient.

Je pense que la solution des gobelets réutilisables est relativement louable dans une fête fermée, comme celle de la soirée vintage.

C'est beaucoup plus compliqué à gérer, lors de la Fête de la jeunesse, par exemple. Je pense aussi que c'est difficile à surveiller et, pour les personnes offrant des tournées par exemple, ce n'est pas non plus évident.

Ecologiquement, je ne suis pas convaincu car les verres bon marché finissent à l'incinération et, pour la Fête de la jeunesse, il y a un aspect économique qui va dans le sens des écoles. En effet, plus nous dépenserons pour des verres et plus il y aura un manque à gagner pour les écoles.

Pour preuve, la Boudrysia, fête ouverte, revient en arrière. La Fête des vendanges n'entre pas en matière, car c'est un gros problème de logistique de personnel. Essayons peut-être dans les soirées organisées par Sports, Culture et Loisirs.

Monsieur Philipp Niedermann, Conseiller communal, prend la parole.

Comme vous le savez, la Fête de la jeunesse est organisée par la Commission des activités extrascolaires. Nous avons discuté de ce sujet cette semaine avec cette Commission. Nous allons probablement essayer les gobelets réutilisables. Selon ce que j'ai comme information, après quelques dizaines d'utilisations de gobelets réutilisables, le bilan écologique est positif.

La solution avec la Case à Chocs semble être bonne, d'autant que cet établissement est proche de Peseux.

Effectivement, le coût est peut-être un peu plus élevé, mais il faut aussi considérer que, selon la Case à Chocs, il y a à peu près un tiers de moins de gobelets qui sont utilisés, donc nous gagnons à ce niveau-là. Les personnes en effet réutilisent le même gobelet au cours d'une soirée.

Par rapport aux fêtes se déroulant en milieu ouvert, nous demandons un dépôt de CHF 2.00. Au pire, les gens gardent le gobelet ou le perdent. Avec ces CHF 2.00, nous pouvons rembourser la somme de CHF 1.00 demandée en cas de non-retour du gobelet. Cela devrait donc bien fonctionner.

Monsieur Michele Barone (PLR) intervient dans le débat.

A mon sens, dans la situation actuelle, rien n'interdit les comités d'organisation de le faire. Je ne pense pas que ce soit une discussion qui doit avoir lieu ici mais plutôt justement au sein de chaque comité d'organisation, responsable de la fête, en tant que générateur de déchets.

Plutôt que la Commune crée de nouveaux gobelets, il y a d'autres possibilités qui ont été évoquées. Pourquoi ne pas toquer à la porte de nos voisins et les utiliser ?

Je pense que c'est donc un débat qui doit avoir lieu au sein de chaque comité d'organisation.

Madame Mireille Tissot-Daguette (PVL) réagit.

Je reviens sur le point des fêtes ouvertes. Le Buskers en est un exemple, s'étendant du Jardin anglais jusqu'au centre-ville de Neuchâtel ; il fonctionne très bien depuis plusieurs années.

Je remercie Madame Mühlethaler pour son intervention et je vois que nous avons les mêmes chiffres !

Je me réjouis aussi que la Fête de la jeunesse parte dans ce sens-là.

Madame Patricia Sörensen (EAG) précise encore.

Il ne faut pas confondre la Fête des vendanges et la Fête de la jeunesse, bien plus petite. Pour cette dernière, c'est l'occasion de remplir notre rôle éducatif et de montrer aux enfants et à leurs parents que nous pouvons très bien faire de l'écologie tout en s'en réjouissant.

Notre groupe soutiendra la motion.

Monsieur Roger Mühlethaler, Président, fait voter la motion.

La motion est acceptée par 26 voix contre 5.

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, salue l'acceptation de cette motion.

Sur le fond, je peux comprendre, mais sur la forme, je trouve que ce serait dommage que le Conseil communal joue le rôle d'arbitre.

Cela a été très bien dit, c'est aux comités d'organisation de s'engager. Sinon, avec cette motion, il faut aller beaucoup plus loin dans son application et cela devient alors plus compliqué.

9) QUESTION DU GROUPE EAG CONCERNANT L'ISSUE DE LA VOTATION DU 25 NOVEMBRE 2018

Monsieur Roger Mühlethaler, Président, lit le texte de cette question.

"Si nous ne contestons pas le droit de quelques conseillers généraux et citoyens de Peseux de recourir contre la décision de la chancellerie de l'Etat de Neuchâtel concernant le résultat du vote sur la fusion de notre village avec les communes voisines, il nous semble cependant important d'obtenir des réponses du Conseil communal à des questions simples, claires et précises que nous posons

ci-dessous :

A l'issue de la votation du 25 novembre 2018, qui a vu la population de Peseux accepter largement la fusion avec les communes de Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel, et Valangin, le Conseil communal a déclaré vouloir respecter la décision populaire et aller de l'avant.

1. *La radio locale RTN nous apprend que le Conseil communal renonce à demander la levée de l'effet suspensif estimant que le processus de recours sera terminé avant le 1^{er} janvier 2021, date prévue de l'entrée en vigueur de la nouvelle commune. Mais, le Conseil communal se rend-il compte que les listes pour les élections communales, qui auront lieu en mai 2020, devront être déposées 8 semaines avant, soit dans à peine plus d'une année ? Dès lors, ne serait-il pas dans l'intérêt de notre commune et de ses habitants de demander la levée de l'effet suspensif puisque, de toute évidence, les recourants veulent jouer la montre ?*
2. *Sachant maintenant que les recourants agissent au nom de l'association "J'aime Peseux - Je reste libre", nous souhaitons savoir si l'un ou l'autre des membres du Conseil communal en fait partie et de qui il s'agit ?*
3. *Cas échéant, le Conseil communal a-t-il l'intention de demander à cette ou ces personnes de se récuser dans toute procédure relative au recours précité ?*

Nous nous réservons la possibilité de demander l'ouverture de la discussion suite aux réponses que le Conseil communal voudra bien nous apporter.

Peseux, le 18 février 2019

Au nom du groupe Ensemble à Gauche :

Eric Augsburger"

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, prend la parole.

Le Conseil communal confirme qu'il a tout fait pour que la votation se déroule dans des conditions légales et correctes. En outre, cela a été reconnu par la chancellerie d'Etat de Neuchâtel. Il respecte la décision populaire et entend aller de l'avant dans le processus de fusion.

Demander l'effet suspensif équivaudrait à anticiper le jugement du Tribunal cantonal ou du Tribunal fédéral. Il n'y a pas d'intérêt à le demander tant qu'il n'y a pas de décision sur le fond pour que la procédure se déroule sereinement.

De toute manière, le Conseil communal relève qu'il n'est pas partie active à une procédure de recours, qu'il ne fait pas partie de l'association "J'aime Peseux - Je reste libre", qu'il ne fait que confirmer qu'il s'en remet à la justice également au

niveau des décisions judiciaires.

Le Conseil communal conclut en soulignant une fois encore que la décision de fusion n'entre pas en force tant que nous n'avons pas de décision judiciaire rendue au niveau cantonal ou au niveau fédéral.

Aujourd'hui, à midi, nous nous sommes rencontrés avec les trois autres communes et nous avons projeté un nouveau rendez-vous le 7 mars prochain. Nous allons donc de l'avant et respectons la décision judiciaire.

Monsieur Eric Augsburger, au nom du groupe EAG, demande l'ouverture de la discussion.

Monsieur Roger Mühlethaler, Président, l'accorde.

Monsieur Eric Augsburger, au nom du groupe EAG reprend.

Nous avons entendu la réponse du président du Conseil communal mais la question 3 est assez précise. Vous avez répondu que le Conseil communal ne faisait pas partie de l'association "J'aime Peseux - Je reste libre", mais qu'en est-il des Conseillers communaux ? Nous souhaitons savoir qui fait partie de cette association et, dans ce cas-là, nous demanderions que le Conseil communal demande la récusation de cette ou de ces personnes.

Monsieur Michele Barone (PLR) réagit.

Il y a quatre Conseillers communaux qui sont membres du PLR, c'est un parti qui était contre la fusion. Doivent-ils se récuser ?

Monsieur Eric Augsburger (EAG) répond.

Il y a une différence. Il s'agissait d'abord d'une prise de position de la section PLR de Peseux avant la votation. Nous avons tous lu que le PLR, à l'issue de la votation, était favorable pour aller de l'avant dans le processus de fusion. Il ne s'agit donc pas de cela.

Il s'agit de l'association "J'aime Peseux - Je reste libre" et nous souhaitons savoir, je le répète, si l'un ou l'autre des membres du Conseil communal fait partie de cette association.

Monsieur Michel Rossi, Conseiller communal, prend la parole.

Je voudrais répondre à l'auteur de cette question et je vais le faire de manière normande !

Le Conseil communal prend des décisions au niveau collégial. Les Conseillers communaux ayant des participations dans quelque association que ce soit ne sont pas tenus de le divulguer. Si je fais partie de l'association de judo de St-Aubin, dois-je le dire ?

Les décisions du Conseil communal sont faites collégialement.

Monsieur Eric Augsburger (EAG) intervient à nouveau.

Je trouve quand même un peu cavalier de la part d'un membre du Conseil communal de répondre de cette manière-là. Nous attendons d'une autorité qu'elle donne des réponses précises.

Laissez-moi en déduire que si vous ne voulez pas répondre à cette question précise, c'est que vous souhaitez cacher quelque chose.

Nous sommes là maintenant dans une procédure devant les tribunaux. Certes votre Autorité l'a déclaré, et je veux bien le croire, que majoritairement le Conseil communal souhaite aller de l'avant. Mais tant qu'il y a une procédure, vous serez amenés, Monsieur le Président, Madame, Messieurs, à donner l'avis de votre Conseil, donner peut-être des pièces au Tribunal cantonal, voire peut-être par la suite au Tribunal fédéral. Qu'en sera-t-il si certains d'entre vous font partie de cette association qui est recourante, quelle sera leur attitude ? Nous ne pouvons pas faire partie d'un collège et en même temps, passez-moi l'expression, "saper" l'autorité de ce collège en étant le porte-parole d'une association recourante. Il y a quand même une différence que de faire partie d'un club de judo !

Madame Marlyse Schaer (EAG) prend la parole.

Ce qui m'interpelle, par rapport à la réponse qui vient de nous être donnée, c'est qu'être juge et partie pose une question d'éthique.

Monsieur Michele Barone (PLR) donne une précision.

Ce n'est pas une association qui a recouru, mais trois personnes. Cela me semble important d'être précisé.

Monsieur Michel Rossi, Conseiller communal, confirme.

Ce sont bien trois citoyens de Peseux qui ont fait recours, et non pas une association. Je vais néanmoins tranquilliser le Conseil général : je ne pense pas que la majorité du Conseil communal fasse partie de l'association "J'aime Peseux - Je reste libre".

Monsieur Eric Augsburger (EAG) reprend.

Nous avons tous lu dans la presse, et le porte-parole des recourants l'a dit : les trois recourants le font au nom de l'association "J'aime Peseux - Je reste libre". Ne jouez pas sur les mots !

J'aimerais que vous puissiez répondre par oui, ou par non à la question que nous posons quant à la participation de l'un ou l'autre des membres du Conseil communal. Si vous répondez oui, nous vous demandons alors si vous avez l'intention de demander à cette ou ces personnes de se récuser dans toute affaire liée à la procédure en cours.

Monsieur Alain Sommer (PLR) prend la parole.

L'article 35 du règlement général de la Commune de Peseux précise ceci :

"Tout membre du Conseil général a le droit déposer une question sur un objet quelconque ne figurant pas à l'ordre du jour. Elle doit être déposée par écrit avant l'ouverture de la séance. Si la question s'adresse au Conseil communal, ce dernier n'est tenu de répondre que s'il le juge utile."

Monsieur Michel Rossi, Conseiller communal, reprend.

Ce soir, il me semble être devant l'Inquisition ibérique !

Monsieur Patrice Neuenschwander (EAG) intervient.

Je voudrais savoir si le Conseiller communal Roger Poirier fait partie de l'association "J'aime Peseux - Je reste libre".

Monsieur Roger Poirier, Conseiller communal, prend la parole.

Je ne vous répondrai pas. En tant que citoyen, j'ai le droit de faire ce que je veux. Je peux faire partie de toutes les associations.

Mon collègue à côté de moi (soit Monsieur Philipp Niedermann) est pour la fusion et pourtant nous travaillons bien ensemble.

Monsieur Patrice Neuenschwander (EAG) reprend.

Vous n'êtes pas un citoyen comme les autres, Monsieur Poirier, vous êtes Conseiller communal.

Monsieur Roger Poirier, Conseiller communal, précise.

Nous avons un avis de droit du Professeur Mahon qui dit que les Conseillers communaux peuvent s'exprimer à titre privé, même en citant leur fonction. Je m'appuie là-dessus.

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, intervient.

C'est un sujet extrêmement émotionnel. Je comprends votre question mais nous sommes aussi dans une phase de progression.

Et maintenant, je trouve que vous interrompez cette phase de progression avec cette question posée devant le Conseil général. Monsieur Neuenschwander, vous pouvez interpeller Monsieur Poirier en-dehors, mais ici, c'est un Conseil général où nous traitons des dossiers. Si vous souhaitez un renseignement sur le lien d'un membre du Conseil communal dans telle ou telle association, ce n'est pas le lieu de le faire.

Nous sommes un collège et nous devons avancer dans les dossiers.

Je trouve tout cela vraiment dommage.

Madame Jacqueline Zosso (EAG) intervient sur l'effet suspensif.

J'ai bien entendu que le Conseil communal souhaite respecter ce que la justice va décider par rapport aux différents recours qui ont eu lieu.

Vous venez de dire que vous êtes en progression, que vous souhaitez continuer le travail. Si le souhaitiez vraiment, ce que je veux bien croire, vous seriez d'accord de lever cet effet suspensif. Celui-ci permettra vraiment de mettre en route ce qui est nécessaire pour que cette fusion puisse voir le jour si tous les recours futurs n'aboutissent pas. Cela ne freinera pas le processus.

Or, le fait de ne pas le vouloir n'a rien à voir avec le fait de respecter les décisions judiciaires, mais montre quand même une volonté de vouloir freiner ce processus.

J'espère, dans votre réponse, que vous allez confirmer que vous êtes bien d'accord de vouloir poursuivre le travail. Dans ce cas, vous acceptez de lever cet effet suspensif.

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, répond.

La Commune ne peut pas lever l'effet suspensif, elle doit en faire la demande.

Je reviens sur la question de Monsieur Augsburger se référant au site de RTN. Vous le savez sans doute, hier sur le site de RTN également, Monsieur Pierre Leu du Service des communes, a donné des réponses qui vont dans le sens de votre question.

Je vous lis ce texte :

"Le 1^{er} janvier 2021, c'est la date censée marquer l'entrée en vigueur de Neuchâtel-Ouest, la commune qui doit naître de la fusion entre Neuchâtel, Peseux, Corcelles-Cormondrèche et Valangin. Mardi, un recours auprès du Tribunal cantonal a officiellement été déposé par des opposants au projet. Il demande l'annulation de la votation du 25 novembre et fait suite à la décision de la Chancellerie d'Etat qui avait jugé la demande irrecevable.

L'affaire poursuit donc son chemin auprès des instances judiciaires et devrait aller jusqu'au Tribunal fédéral. A terme, si le recours est rejeté, cet enlisement ne devrait avoir que peu d'effets sur l'entrée en vigueur de la nouvelle commune, voire pas du tout. Nous nous sommes approchés de Pierre Leu, chef du Service des communes, pour déterminer les différentes variantes que pourraient rencontrer les quatre communes concernées.

1. Le recours au Tribunal cantonal, puis au Tribunal fédéral est rejeté d'ici une année

Pas d'impact sur le processus de fusion. Les citoyens des quatre communes pourront élire les autorités de la commune fusionnée au printemps 2020, lors des élections communales. Une échéance tout à fait réaliste et qui permettrait à Neuchâtel-Ouest de voir le jour au 1^{er} janvier 2021.

2. Le recours au Tribunal cantonal, puis au Tribunal fédéral est rejeté avant fin septembre 2020

Dans le cas où, dans une année, la décision serait à bout touchant, imaginons annoncée pour l'été 2020, il existe la possibilité légale de reporter les élections communales à la fin de l'année. Ceci permettrait également à la nouvelle commune de voir le jour au 1^{er} janvier 2021. Si ce cas se présente, le report passe au préalable par une discussion entre le Canton et les quatre communes concernées.

3. Le recours au Tribunal cantonal, puis au Tribunal fédéral est rejeté fin 2020 ou début 2021

Dernier cas de figure, car il est difficile d'imaginer que le processus judiciaire prenne plus que deux ans. Si le recours est rejeté à ce moment-là, plus le temps d'élire de nouvelles autorités et de faire entrer en vigueur la fusion au 1^{er} janvier 2021. D'après Pierre Leu et en accord avec la Loi sur les droits politiques, la fusion devra alors entrer en vigueur le plus rapidement

possible, soit au 1^{er} janvier 2022. Là aussi une discussion préalable entre le Canton et les quatre communes concernées est nécessaire.

Ce cas de figure particulier imposerait donc aux citoyens des quatre communes de se rendre aux urnes deux années consécutives. Une première fois au printemps 2020 pour élire chacune leurs propres autorités et une deuxième fois courant 2021 pour élire les autorités de Neuchâtel-Ouest. Les conseillers communaux et généraux des quatre communes élus en 2020 ne feraient donc qu'un mandat raccourci. Une situation que redoute Pierre Leu. Trouver des personnes motivées à remplir les listes est déjà compliqué actuellement pour les petites communes et le serait encore plus si la législature commençant en 2020 était au rabais.

Ainsi, demander l'effet suspensif ne va pas forcément faire avancer plus vite le dossier que ce qui est actuellement en cours.

Je vous avais dit, en décembre dernier, comment nous allions procéder à l'avenir avec les trois autres communes : nous allons venir à vous, à quasiment chaque Conseil général, vous donner un retour.

A vous de décider maintenant comment le Conseil communal doit travailler. Dans la sérénité, ou pas ? Nous souhaitons pouvoir travailler dans la paix. Chacun a sa position, c'est son droit. Nous sommes un Conseil communal uni et nous devons respecter le vote de nos citoyens.

Madame Jacqueline Zosso (EAG) reprend.

Il ne s'agit pas de ne pas respecter le vote des citoyens, il s'agit juste de donner un "imput" clair et précis qui montre que le Conseil communal met bien en place tout ce qui est nécessaire pour que cette fusion puisse voir le jour.

Monsieur Eric Augsburger (EAG) rajoute un point.

Permettez-moi d'indiquer que nous sommes pour la sérénité des débats, croyez-le bien et c'est bien pour ça que nous avons posé cette question concernant l'un ou l'autre des membres de votre Autorité. C'est pour que vous puissiez, vous de votre côté, travailler en toute sérénité.

S'il y a des conflits d'intérêt à l'interne, cela posera des problèmes. Vous ne pourrez pas travailler en toute sérénité et nous non plus, nous ne pourrons pas avoir entière confiance en votre Autorité.

Monsieur Pierre Alain Heubi (EAG) prend la parole.

Dans ce dossier, le maître-mot est "transparence". Je ne sais pas jusqu'à quel point nous pouvons obliger un élu communal à révéler les participations qu'il a

dans les comités et autres, mais je pense que si l'on veut empêcher la confiance et la sérénité, c'est la bonne solution que de refuser la transparence, et c'est la direction qui me semble être prise.

10) QUESTION DU GROUPE EAG CONCERNANT LES BASES ET LES CRITERES DES CANDIDATURES AU FONDS FORNACHON

Monsieur Roger Mühlethaler, Président, lit le texte de cette question.

"Le Conseil communal peut-il nous dire sur quelles bases et quels critères il se base pour émettre des doutes sur la qualité de la candidature proposée par Ensemble à Gauche pour occuper le siège de Monsieur Eric Junod, décédé ?

..."Je désire que ma succession soit gérée distinctement et toujours sur préavis d'une Commission composée de cinq citoyens sérieux et compétents, âgés chacun d'au moins quarante ans. Cette Commission sera nommée par le Conseil administratif de la ville légataire. Que ma mémoire reste simple dans vos esprits. Je vous interdis tout témoignage de reconnaissance autre qu'un simple poteau de chêne sur une tombe modeste."

Voici ce qu'on peut lire à la fin du texte reproduisant les dernières volontés d'Adolphe Fornachon.

Citoyen sérieux et compétent : EAG pensait avoir rempli ces critères en présentant Monsieur Eric Augsburger.

Âgé d'au moins quarante ans : ma foi, là aussi, nous étions dans les clous, me semble-t-il.

Selon le Conseil communal, Eric Augsburger ayant "occupé les plus hautes fonctions de la Ville de Neuchâtel en siégeant au sein de son autorité exécutive", il y aurait contradiction avec les volontés de feu Adolphe Fornachon.

Je crois utile de rappeler que Monsieur Augsburger habite Peseux depuis 9 ans !

Codicille renversant du 31 juillet 1891

"J'ai vainement fait jusqu'à ce jour tous mes efforts pour mettre la ville de Neuchâtel sur la bonne voie, conférences particulières, confidences, ultimatum, rien n'a servi ; prenez Pierre, prenez Jacques, nos Ediles sont aussi bornés, naïfs et entêtés les uns que les autres, aussi réflexion mûrement faite, qu'irait faire mon petit pécule dans ce gouffre ridicule.

C'est pourquoi dégoûté, j'exclus en la meilleure forme que faire se puisse, la Ville de Neuchâtel de tout droit quelconque à ma succession et je lui substitue la Commune de Peseux où mon père et ma mère sont nés et dont

je suis ressortissant, à charge pour ladite commune de Peseux de payer régulièrement les rentes et legs faits par moi et de gérer et administrer ma fortune comme il est dit ci-dessus, sans y déroger, puis d'en employer les revenus à l'embellissement du village de Peseux et à l'entretien de ses rues et voies de communication mais nullement à des œuvres pie ou d'instruction publique !

Ainsi fait et signé de ma main à Neuchâtel, le trente et un juillet mil huit cent quatre vingt onze (1891)

31 juillet 1891 – 21 février 2019 : "...nos Ediles sont aussi bornés, naïfs et entêtés les uns que les autres..."

Doit-on comprendre que ces qualificatifs désignent notre candidat ?

Dans la lettre qui a été adressée à EAG, le Conseil communal pense que notre proposition ne remplit pas les conditions citées par A. Fornachon et souhaite clarifier le profil des candidats et établir des critères.

Je crains que le Conseil communal ne se soit livré à une interprétation très libre du texte de Fornachon !

Faudra-t-il, à l'avenir, être originaire de Peseux ? Je me demande combien de conseillers généraux remplissent ce critère dans cette salle.

En étant un citoyen sérieux, faudra-t-il être dénué de tout sens de l'humour ?

Ou alors, s'agit-il d'écartier la candidature proposée pour des motifs purement politiques ?

En se mettant à la recherche de critères pertinents, j'espère que le Conseil communal se penchera également sur la discrimination faite aux femmes de siéger dans cette Commission. Dans le canton de Neuchâtel, les femmes sont devenues des citoyennes en 1959, puis, au plan fédéral en 1971.

Est-ce qu'à Peseux, ce ne serait toujours pas le cas ? Au cas où, contre toute attente, la candidature proposée ne serait pas acceptée par le Conseil communal, nous nous permettrons alors de présenter celle d'une femme.

Pour terminer, je reprends les dernières lignes des vœux d'Adolphe Fornachon.

"Que ma mémoire reste simple dans vos esprits. Je vous interdis tout témoignage de reconnaissance autre qu'un simple poteau de chêne sur une tombe modeste."

En nommant une rue du village, avenue Fornachon, les autorités de l'époque ont-elles respecté ses dernières volontés ?

Patricia Sörensen"

Madame Patricia Sörensen (EAG) développe sa question.

Pourquoi Monsieur Fornachon était-il fâché avec la Ville de Neuchâtel ? Tout simplement parce que, année après année, la Ville refusait d'endiguer le Seyon en son embouchure dans le lac dans une nouvelle trouée et non plus dans l'actuelle trouée à l'Evole, jugée par lui comme ayant fait son temps.

Quel rapport avec la situation d'aujourd'hui ? Notre Conseil communal est-il responsable de cette situation ? Non bien sûr. Loin de nous l'idée de proposer une candidature dont le Conseil communal ne veut pas. Nous ne mettons pas en cause la compétence qui est la sienne de nommer les commissaires du Fonds Fornachon. Nous souhaitons qu'il soit fait preuve de bon sens dans cette affaire.

Puisque le Conseil communal a décidé de demander un avis de droit, alors nous profitons de demander réparation de la discrimination faite à l'encontre de la gent féminine de siéger dans cette Commission.

De surcroît, en 1891, il n'y avait pas de citoyennes. Pour évincer volontairement les femmes, il eut fallu que Monsieur Fornachon parle expressément de cinq citoyens mâles, ce qu'il n'a pas fait.

Je souhaiterais une réponse, merci.

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, prend la parole.

Il ne s'agit pas ici d'une question de personne. Historiquement, le Conseil communal choisit les membres du Fonds Fornachon, il n'y a pas de mise au concours pour siéger dans cette Commission.

Pour nous, c'est aussi une nouvelle situation. Il me semble bien aussi que, dans notre lettre, nous vous avons répondu que nous allions revenir vers vous avec une solution, en nous laissant le temps d'y réfléchir.

Monsieur Patrice Neuenschwander (EAG) prend la parole.

J'aimerais avoir la certitude que la décision du Conseil communal n'a strictement rien à voir avec le fait que Monsieur Augsburger ait été, en son temps, Conseiller communal à la Ville de Neuchâtel.

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, lui répond.

Effectivement, cela n'a rien à voir.

C'est vrai, qu'au niveau implication dans le Fonds Fornachon, nous pouvons discuter si nous maintenons la tradition, ou si nous acceptons une femme. Nous n'avons pas encore pris cette décision.

Je vous donne toutefois un nom pour une candidature qui serait possible : Monsieur Christian Wicky. Il est né à Peseux et en est originaire.

Madame Marlyse Schaer (EAG) pose une question.

Qu'est-ce qui exclut une candidature au profit d'une autre ?

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, répond.

A ma connaissance, le Conseil communal avait librement choisi les membres du Fonds Fornachon, tout en respectant l'appartenance politique. Il n'y avait donc pas de mise au concours.

Madame Jacqueline Zosso (EAG) prend la parole.

J'ai le souvenir d'un courrier qui a été adressé à la présidente du groupe Ensemble à Gauche dans lequel il est clairement dit que la candidature de Monsieur Eric Augsburger était sujette à réflexion en fonction de son implication dans les autorités de la Ville de Neuchâtel. Ce n'est pourtant pas ce que vous venez de répondre, et cela me laisse dubitative par rapport aux critères de choix quant à la personne qui pourrait rejoindre le Fonds Fornachon.

Monsieur Roger Mühlethaler, Président, annonce qu'il sera donné une conclusion la prochaine fois.

11) INFORMATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Madame Nicole Mühlethaler, Conseillère communale, prend la parole pour rappeler deux dates :

- Samedi soir, 23 février : la soirée vintage aura lieu, organisée par la Commission Sports, Culture, Loisirs.

Pour cette édition, la Commission offre un billet à chaque Conseiller-Conseillère général-e. Si vous êtes intéressé-e, veuillez vous adresser à Madame Neuenschwander.

- Jeudi 24 octobre 2019, à la salle des spectacles :

Nous ferons l'accueil pour les nouveaux habitants de Peseux, avec les sociétés locales et les partis politiques.

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, donne d'autres informations.

Comme je vous l'ai dit ce soir, nous allons rencontrer les trois communes le 7 mars prochain pour aller de l'avant.

Nous avons aussi rencontré la Migros et Cap 2000. Ce fut une séance de 3 heures, avec 25 personnes autour de la table. Ce fut extrêmement intéressant. Il s'agit maintenant de déterminer, vis-à-vis du Canton, quelle est la surface commerciale extensible et possible pour les supermarchés.

Je vous l'ai dit également, Cap 2000 a un magnifique projet et est dans l'attente de la réponse du SAT. D'ici deux semaines, nous allons nous rencontrer à nouveau pour être au clair quant à la surface commerciale extensible pour ces deux entités.

Monsieur Roger Mühlethaler, Président, clôt la séance après le contre-appel, l'ordre du jour étant épuisé.

Contre-appel : 33 présents

7 excusés

0 absent

La séance est levée à 21h25.

Le Président : La rédactrice :

R. Mühlethaler

V. Niedermann